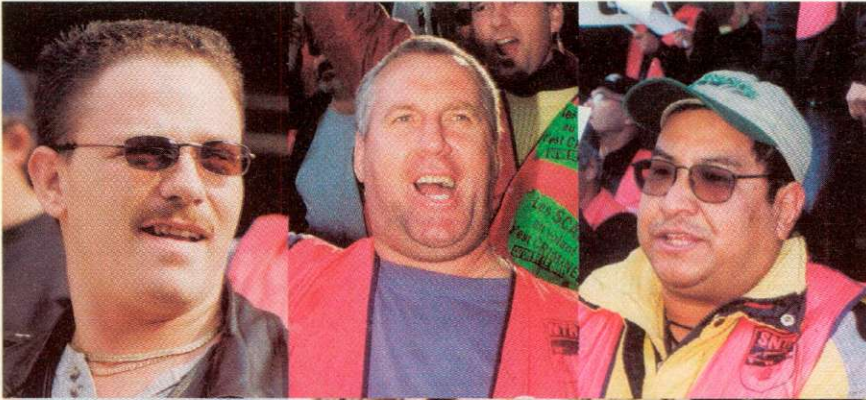


nouvelles

Une nouvelle étape s'amorce

Fin de la grève
dans l'intermodal

Pages 3-6



Morts mystérieuses, cancers, infections

Que veut cacher Alex Couture ?

Pages 8-9

McDo de la rue Peel :
accrédité !

Page 16

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514) 598-2131. Publié tous les quinze jours, il est tiré à 24 000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination

Louis-Serge Houle (louis-serge.houle@csn.qc.ca)

Rédaction

L'équipe du Service de l'information de la CSN

Photographes

Alain Chagnon
Clément Allard
Jeannot Lévesque
Archives CSN
Contributions militantes
Photographies de la couverture : Alain Chagnon

Caricaturiste

Boris

Soutien technique

Lyne Beaulieu

Conception graphique

Jean Gladu
Sophie Marcoux

Mise en page

Jean Gladu
Sophie Marcoux
Louis-Serge Houle

Numérisation photo

Louis-Serge Houle

Films

Graphique-Couleur

Impression

Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclairage de Beauceville

Distribution

L'équipe du Service de distribution de la CSN, avec la collaboration de membres du Syndicat de l'alimentation de Saint-Hyacinthe (CSN), en lock-out depuis le 21 juin 1999.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus :

(514) 598-2233
1601, av. De Lorimier,
Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN

http://www.csn.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2000

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2000

Port de retour garanti : CSN
Envoi de poste publication
no de convention : 1435388

BILLET
Jean-Pierre
Pare

Lucien B. Reagan

CAPTAIN AMERICA BEC



BORIS 2000

À l'époque où Brian Mulroney mettait tout en œuvre pour nous vendre son projet de traité de libre-échange avec les États-Unis, la CSN avait lancé cet avertissement: « Attention ! Il ne s'agit pas ici seulement de libre circulation des biens et marchandises. Avec elle viendra aussi une plus grande influence des valeurs de la société américaine, de son mode de vie, de ses orientations politiques et de son modèle de rapports sociaux. »

Depuis lors, on le sait, le Mur de Berlin est tombé, le néolibéralisme s'est vengé en se précipitant dans l'ouverture et en se répandant à bride abattue sur la planète comme la petite vérole sur le bas-clergé ; ce qu'on essaie de nous faire passer pour la « mondialisation des marchés » est devenu en vérité la marchandisation du monde et de la vie en société ; et le règne des épiciers et de leur dieu dollar nous pollue de plus en plus l'existence de mille et une façons, entre autres avec cette horripilante prémisse inspirée de l'american way of life selon laquelle il n'y a de salut et de bonheur sur cette terre que dans le triomphe de l'individu, et au plus fort la poche, la solidarité on s'en fout !

Ronald Reagan a été le premier à donner le signal de cette débauche néolibérale en écrasant de son gros poing de commandant en chef des armées les contrôleurs aériens américains et leur syndicat. « C'est moé le boss et vous allez passer par là ! », tel fut son message. On aurait

espéré de la part du chef du gouvernement du Québec, et président d'un parti qui se prétend social-démocrate et souverainiste, qu'il ne s'égare pas lui aussi dans les méandres fétides de l'autoritarisme anti-travailleurs, autant que dans ceux de la servilité envers les « intérêts supérieurs » du Capital. Par trois fois depuis quinze mois, la première contre les infirmières et les deux suivantes contre les camionneurs, on a pu voir de quelle moule avariée Lucien Bouchard remplit la platée de son pouvoir de petit premier ministre de province : lois spéciales, lois spéciales, lois spéciales. On n'ose imaginer ce qu'il en serait s'il était Président de la République...

Il y a
40 ans
déjà...



Photo : Archives CSN

Assurance-santé

Le 4 novembre 1960, le président de la CSN, Roger Mathieu, présente la position de la centrale au gouvernement Lesage sur la question de l'assurance-santé. Il fait remarquer « que le problème le plus grave est l'insuffisance relative du personnel hospitalier de toutes les catégories, sauf peut-être le personnel proprement médical ».

Fin de la grève dans l'intermodal

Une nouvelle étape s'amorce

Ce conflit a permis de lever le voile sur les conditions de travail absurdes des camionneurs

Henri Goulet

C'est la guerre de Troie qui a rendu célèbre le cheval du même nom. Qui, toutefois, se souvient encore que la ville avait été assiégée pendant dix ans avant cette ruse d'Ulysse pour faire pénétrer les guerriers achéens à l'intérieur des murs ? Sans la détermination et la ténacité de tous ces soldats anonymes durant cette longue période, Ulysse n'est rien !

En déclenchant la grève générale le 22 octobre, les camionneurs de l'intermodal à Montréal déclaraient la guerre à tous les pouvoirs d'argent qui contrôlent la circulation des marchandises dans et autour du port de Montréal. En étaient-ils seulement conscients ? L'histoire se chargera de répondre à cette question. En décidant de reprendre le travail le dimanche 19 novembre, après 29 jours de grève, les quelque 250 irréductibles présents lors du vote tenu par scrutin secret avaient décidé d'intégrer un cours en accéléré d'économie 101.

Ils ont très bien compris que leur rapport de force est directement proportionnel aux 1200 conteneurs qui transitent quotidiennement par le port de Montréal.

Si c'est le cœur gros qu'ils ont entériné, à 66 pour cent, la proposition du conseil syndical, c'est la tête haute qu'ils ont compris qu'il leur fallait maintenant faire la guerre autrement. Un peu comme Ulysse, ils ont compris qu'ils devaient user d'une ruse, celle du cheval de Troie, pour pénétrer les murs de la forteresse que représente l'industrie du transport dans l'intermodal à Montréal. Sauf qu'elle devient possible uniquement à cause de la lutte des quelque 600 camionneurs qui ont participé activement aux moyens de pression exercés sur les employeurs un mois durant.

Cette nouvelle stratégie — gagnante à plus long terme — leur a été imposée par une conjuration répressive rarement vue dans le secteur privé : refus systématique de négocier, congédiements rapides, injonctions à répétition, pratiques déloyales des Teamsters-FTQ, loi inique du gouvernement Bouchard, amendes, contraventions, emprisonnement, menaces, listes noires, recours à des chauffeurs « scabieux » et à une panoplie de compagnies de transport importées de toutes les régions du Québec.

Tout ça pour un seul objectif : faire circuler de la marchandise. Toutes ces pressions exercées sur les grévistes ont fi-

nalement réussi à gruger les rangs et, progressivement, forcer plusieurs camionneurs à reprendre le travail, à reculer. Mais tous ont compris une chose : au concept de dictature de la marchandise, ils sont maintenant résolus à substituer celui de la prépondérance des camionneurs.

Pour la suite des événements

Le « moratoire » impliquant le retour au travail, en plus de la nomination d'un conseiller spécial pour voir à la réintégration des camionneurs congédiés, stipule surtout que le gouvernement du Québec s'engage à enclencher le travail des mandataires déjà affectés au dossier

de l'intermodal. Ceux-ci devront, entre autres, rencontrer les différents intervenants dans l'industrie, analyser les problèmes qui existent dans ce secteur et faire des recommandations sur les meilleures façons de résoudre ces problèmes.

Comme l'a souligné en conférence de presse le président du SNTR, Mario Thibeault, le lundi 20 novembre, « les mandataires ont un devoir de résultat ! »

En effet, la détermination des camionneurs de l'intermodal est encore palpable et, malgré la reprise des activités, leur lutte se poursuit de plus belle, sur un autre front et avec des moyens différents que la grève générale. Cette deuxième révolte des camionneurs, après celle d'octobre 1999, a été déclarée au nom de l'absurdité de leurs conditions de travail. Et comme l'a prétendu toute sa vie Albert Camus, si la souffrance quotidienne est absurde, à partir d'un mouvement de révolte, elle devient une valeur collective, l'affaire de tous. Il y aura, de toute évidence, une prochaine manche, Messieurs qui êtes voués à la défense des conteneurs dans l'intermodal à Montréal. D'autant plus que depuis le retour au travail, les porte-parole de l'industrie ne se gênent même pas pour clamer que les revendications des camionneurs sont légitimes.



Leur arrêt de travail n'aura pas été vain. Il a mis en évidence le rôle clé que ces camionneurs ont dans le transport intermodal du port de Montréal et le ras-le-bol des travailleurs de se voir imposer des lois spéciales.

— Marc Laviolette,
président de la CSN

Le mouvement des camionneurs en grève

La primauté du droit des marchandises

Quand la libre circulation des marchandises se fait au détriment des droits des êtres humains qui peinent à les transporter.

Henri Goulet

C'est avec une bien triste unanimité que les 93 députés présents à l'Assemblée nationale ont adopté, le 2 novembre — jour dédié à la commémoration des morts chez les catholiques —, la loi 157 faisant de tous les camionneurs du Québec refusant de transporter des conteneurs de marchandises, ainsi que tous ceux et celles qui les appuient, des scélérats passibles d'amendes très salées.

« **L**a première journée de grève, j'ai été congédié par mon employeur. Ce congédiement annulait aussi, par le fait même, les assurances de mon camion. Si je ne retourne pas au travail demain matin, à cause de la loi 157, je suis dans l'illégalité. Si je mets la clef dans mon camion, je suis aussi illégal. Laquelle illégalité dois-je privilégier ? », demandait laconiquement un camionneur devant plus de 450 de ses camarades réunis en assemblée générale le 2 novembre en soirée pour débattre de leur position face à la loi 157.

De telles aberrations expliquent bien, entre autres, le résultat du vote tenu à scrutin secret : 95 pour cent en faveur de poursuivre la bataille. Prise au piège, n'importe quelle bête de somme relève la tête et livre son ultime combat !

La réaction de la CSN ne se fera pas attendre. Dès 7 heures le lendemain matin, en conférence de presse, par la bouche de son président, Marc Laviolette, elle donnait son entier appui aux camionneurs en grève. « La CSN, a-t-il déclaré, va déranger. Le gouvernement Bouchard exige la soumission et matraque les camionneurs.

La CSN est de leur côté. La CSN croit que, dans une société qui se respecte, les droits humains ne doivent pas être soumis aux droits des marchandises. »

Sur le pied de guerre

L'émotion se tranchait au couteau dans la grande salle du Palais des Congrès de Montréal ce samedi 4 novembre, alors que le Conseil confédéral de la CSN débattait d'une question de privilège portant sur la lutte des camionneurs de l'intermodal déclenchée le 22 octobre.

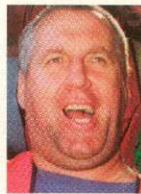
Des centaines de camionneurs, émus jusqu'aux larmes, assistaient, ébahis, aux témoignages de solidarité provenant de toutes les composantes de la CSN. « J'ai compris c'est quoi la CSN, a confié **Nicolaï Novokhatskii**, un pilier chez les membres du SNTR. Jamais je

n'aurais cru que d'anonymes camionneurs comme nous pouvaient susciter autant de sympathie ! »

« Nous sommes tous dans l'illégalité à présent. Cette loi est digne de la "loi du cadenas" de Maurice Duplessis !, a soutenu, quant à lui, Arthur Sandborn, président du Conseil central du Montréal métropolitain et animateur des assemblées des camionneurs depuis le début de la grève. Avec la loi 157, le gouvernement Bouchard récidive, mais cette fois, c'est pour faire plaisir à ses amis du grand capital, assiégés par la ténacité des camionneurs et leur détermination à leur faire assumer, comme il se doit, le vrai prix du transport des marchandises. »

Un bien curieux « modèle québécois » !

La méthode dure employée par Lucien Bouchard à l'égard des camionneurs de l'intermodal,



Le fil des événements

1999

Janvier

Seize requêtes en accréditation sont déposées par le SNTR au CCRI et au BCGT auprès des compagnies œuvrant dans l'intermodal.

Le 26 juillet

Manifestation devant l'entrée du CN paralysant les opérations pour dénoncer les temps d'attente.

Octobre

Crise générale dans le camionnage au Québec. Manifestations partout au Québec. La lutte, dénoncée par la FTQ, débouche sur la création du Forum sur le camionnage.



2000

Janvier et février

Les camionneurs se révoltent devant la flambée du prix du diesel : il faut rédiger un projet de convention collective et forcer les employeurs à négocier l'amélioration des conditions de travail. À la suite d'une première convocation faite aux employeurs dans l'intermodal pour négocier des compensations, huit employeurs se présentent.

Le 29 avril

Assemblée générale qui adopte le projet de convention collective dans l'intermodal. Les 26 compagnies sont invitées à négocier le 4 mai. Aucune ne se présente.



Juin

Dépôt de 33 requêtes en accréditation pour représenter les camionneurs de plus de 20 compagnies.

14 au 20 octobre

Les employeurs sont de nouveau invités à négocier. Devant un refus, les camionneurs décident d'enclencher des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève générale. Aucun employeur ne se présente à la rencontre du 20. En fin de journée, le SNTR dépose de nouvelles requêtes en accréditation.

Le 22 octobre

Début de la grève.



Le 23 octobre

Plusieurs membres reçoivent des avis de congédiement. La première assemblée générale en temps de grève attire plus de 550 camionneurs.

Septième loi spéciale sous le gouvernement Bouchard

Que retiendra la petite histoire du passage de Lucien Bouchard comme premier ministre du Québec ? Sûrement sa très grande difficulté à s'entendre avec les organisations syndicales et le climat d'affrontement qu'il suscite en adoptant des lois spéciales à répétition. Car depuis qu'il assume cette fonction, Monsieur Bouchard, celui-là même qui occupa le poste de négociateur en chef du côté gouvernemental lors de l'adoption des fameux décrets, en 1982, qui réduisirent jusqu'à 20 pour cent les salaires des employé-es de l'État, a fait voter par son gouvernement pas moins de sept lois spéciales pour tenter de soumettre des syndiqué-es.

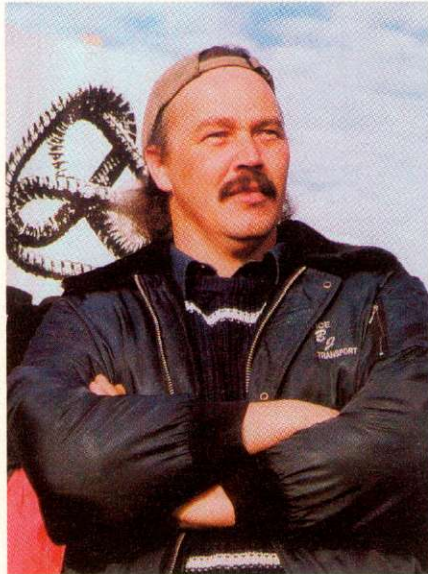


En juin 1996, la loi 37 permettait au ministère de l'Éducation de modifier les conventions collectives, même si aucune entente n'intervenait. Moins d'un an plus tard, en mars 1997, il fait adopter la loi 104 qui diminue les coûts de main-d'œuvre dans le secteur public en plus d'étendre le programme de départs volontaires négocié aux syndicats qui n'étaient pas présents à la table de négociation. En mars de l'année suivante, le gouvernement Bouchard frappe les employés municipaux d'une loi sabrant 6 pour cent de la masse salariale dans les villes. En juin 1999, les syndiqué-es de l'Office municipal d'habitation de Montréal voient le gouvernement voter une loi pour assurer les services essentiels. Puis, un mois plus tard, en juillet, c'est au tour des infirmières de goûter à la médecine du premier ministre. On se souvient aussi de la loi 130, adoptée plus tôt cette année, qui modifie le Code de la sécurité routière pour empêcher les rassemblements de véhicules aux abords d'un chemin public, à la suite des manifestations des routiers de l'automne 1999. Enfin, la loi 157 est adoptée à toute vapeur ordonnant la reprise des services dans le port, posant ainsi la primauté des marchandises sur les droits des individus...

L.-S. H.

entérinée avec empressement par la ministre fédérale du Travail, Claudette Bradshaw, commence à prendre des allures de tradition. Pourtant, ailleurs, comme à Vancouver l'été dernier, après 29 jours de grève — là aussi dite illégale —, le gouvernement néodémocrate de la Colombie-Britannique, les autorités portuaires et le CCRI en sont venu à une entente négociée avec les camionneurs de l'intermodal. Sans aucune loi spéciale.

Que ferait M. Bouchard en France, comme partout en Europe d'ailleurs, où les pétroblocus sont devenus légendaires ? Tout se passe comme si la servilité du gouvernement Bouchard à l'égard des pouvoirs d'argent ne connaissait plus aucune limite. Une « spécificité » québécoise qui n'a plus rien à envier aux autres modèles rendus célèbres au début des années 80 par les Thatcher, Reagan et consorts. Beau modèle, décidément !



plus tard, en mars 1997, il fait adopter la loi 104 qui diminue les coûts de main-d'œuvre dans le secteur public en plus d'étendre le programme de départs volontaires négocié aux syndicats qui n'étaient pas présents à la table de négociation. En mars de l'année suivante, le gouvernement Bouchard frappe les employés municipaux d'une loi sabrant 6 pour cent de la masse salariale dans les villes. En juin 1999, les syndiqué-es de l'Office municipal d'habitation de Montréal voient le gouvernement voter une loi pour assurer les services essentiels. Puis, un mois plus tard, en juillet, c'est au tour des infirmières de goûter à la médecine du premier ministre. On se souvient aussi de la loi 130, adoptée plus tôt cette année, qui modifie le Code de la sécurité routière pour empêcher les rassemblements de véhicules aux abords d'un chemin public, à la suite des manifestations des routiers de l'automne 1999. Enfin, la loi 157 est adoptée à toute vapeur ordonnant la reprise des services dans le port, posant ainsi la primauté des marchandises sur les droits des individus...

Le 25 octobre

Les Teamsters (FTQ) déposent une requête en accréditation visant les scabs qui remplacent les membres du SNTR congédiés.

Le 27 octobre

Conférence de presse de la CSN dénonçant les pratiques anti-syndicales des Teamsters (FTQ) devant le siège social de la CSN.

Le 1^{er} novembre

La CSN est convoquée par le ministre Chevrette. On s'entend sur le besoin de nommer deux mandataires, un du fédéral et un du provincial, pour agir comme « facilitateur » dans le conflit.

Le 2 novembre

Alors que les supposés mandataires ne sont pas connus, ni leur mandat, Québec adopte la loi 157 à l'unanimité. Marc Laviolette tient alors une conférence de presse dénonçant cette loi inacceptable. Près de 500 camionneurs participent à une assemblée générale qui décide, à 95 pour cent, par scrutin secret, de poursuivre la lutte.

Le 3 novembre



Marc Laviolette invite à la résistance face à cette attaque en règle contre la liberté d'expression et d'association.

Le 4 novembre

Les membres du conseil fédéral de la CSN adoptent une proposition d'appui aux grévistes.



Le 8 novembre

Les décisions du CCRI sont présentées à l'assemblée générale qui réunit plus de 400 routiers. Toujours aussi déterminés, ils décident unanimement de poursuivre la lutte. Marc Laviolette réitère son appui aux grévistes et annonce que la CSN appellera des décisions du CCRI. La bataille des camionneurs se poursuit !

Le 10 novembre

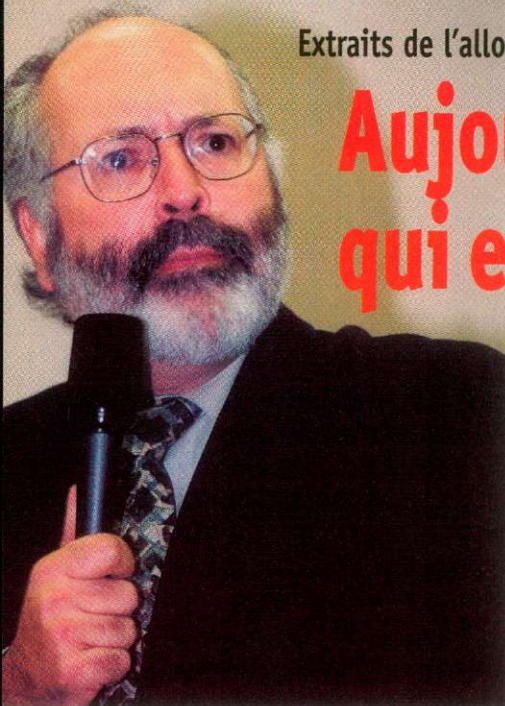
Le comité exécutif de la CSN convoque tous les salarié-es du mouvement à une réunion extraordinaire pour faire le point. Des moyens de pression s'organisent alors durant toute la semaine pour dénoncer la loi 157 et exiger l'intervention des gouvernements pour dénouer l'impasse.

13 au 17 novembre

Les syndicats CSN érigent des piquets symboliques devant leur lieu de travail ; députés et ministres sont visités par des délégations syndicales tout comme les candidat-es en lice, en vue de l'élection fédérale. Le 20 novembre, les membres adoptent, dans une proportion de 66 pour cent, le protocole de retour au travail.



Aujourd'hui, c'est toute la CSN qui est interpellée !



L'histoire est bien simple. Tout a commencé lorsque des camionneurs qui travaillaient isolément à l'intermodal ont constaté qu'il y en avait plusieurs qui faisaient de l'argent avec leur travail, un travail essentiel à l'économie, assurant la circulation de la marchandise sur toute la côte est ; puis que leur travail était stratégique pour la circulation du capital.

Mais tout seuls, ils ne pouvaient rien. Tout seuls, ils gagnaient des salaires de crève-la-faim pour des heures de travail qui n'en finissent plus. Ils ont donc décidé de s'organiser et de rencontrer les boss.

Quand ils ont déposé les requêtes, chaque boss a été rencontré. Les gars leur ont expliqué que leur intérêt de patron n'était pas de négocier tout seul avec le syndicat, parce que s'il réglait tout seul, la concurrence risquait de le manger.

Les boss étaient tous d'accord avec ça.

Les camionneurs leur ont dit : *Nous voulons négocier de façon regroupée.* Les avocats des boss s'en sont mêlé et leur ont dit : *Ne faites pas ça, avec un syndicat, ils vont être trop forts.* Les boss ont reviré le cul à la crèche.

Les gars sont retournés voir les boss. Ils ont dit : *Vous n'avez pas compris, si on ne le fait pas de façon regroupée, nous cessons le travail.* Les patrons ne sont pas venus.

Les camionneurs ont décidé de tout arrêter. Le poids de leur travail dans l'économie se mesure à la hauteur des conteneurs qui s'empilent au CN-CP et dans le port. Un demi-milliard de dollars par semaine. Le ministre Landry appelle ça des pertes. Pour nous, c'est de l'inventaire sur tablettes.

Ils se sont dit : *Ça ne durera pas longtemps, ce sont des peu-*

reux. On les a matés l'année passée lors du blocage des routes. Mais ça dure encore !

La deuxième semaine, les boss sont allés voir le gouvernement. Ils lui ont dit : *On a besoin d'aide.* Dans le capitalisme, le rôle de l'État est d'appuyer le patronat puis de voter des lois pour eux. Ils ont donc adopté leur loi pour déséquilibrer le rapport de force économique dans le port.

Ce projet de loi est fait pour attacher la CSN, parce qu'ils nous connaissent bien. La CSN, quand les membres le décident, développe la solidarité. Ils se sont dit qu'en nous matraquant, ça rendra tout appui illégal et passible d'amendes inouïes. En théorie, notre appui à ce syndicat coûte deux millions et demi par jour à la CSN. Cette loi est donc faite pour empêcher la solidarité, le fondement de notre mouvement. Elle est faite pour détruire la CSN, pour enlever les moyens à tous nos syndicats de lutter pour améliorer leurs propres conditions de travail. En étant solidaires des camionneurs, ils se rendent coupables.

Le SNTR a dit non. Pas non, mais NON ! Aujourd'hui, la CSN est debout et dit non avec lui. Ce qui fait que c'est un NON, encore plus fort.

Ce conflit interpelle tous les syndicats et tous les salarié-es. La CSN est sur un pied de guerre parce que nous sommes solidaires.

Une grève, c'est du temps qui s'écoule ; c'est une guerre psychologique et d'intoxication menée par les patrons qui réduisent le conflit à une guerre intersyndicale ou à une bataille contre le gouvernement.

Mais nous sommes en lutte contre les 40 compagnies de transport au côté des

membres du SNTR. Nous nous battons pour que les conteneurs continuent de s'empiler dans le port et au CN tant que le droit de négocier ne sera pas obtenu.

C'est une guerre entre les ouvriers et les compagnies qui font de l'argent à la poche. Oui, l'économie du Québec est en pleine croissance. Sauf que les ouvriers aussi ont le droit d'avoir leur part de la richesse créée. Si le fait de se lever debout pour réclamer le droit de discuter d'égal à égal, pour avoir sa part, c'est illégal et ça dérange, la CSN va dérange. Solidarité !

Être solidaires, c'est lancer la CSN avec toutes ses énergies pour vaincre avec le SNTR. Et comme toute lutte, l'issue n'est jamais certaine. On reconnaît ses soldats au combat. On reconnaît aussi ses dirigeants et ses capitaines dans la tempête. Présentement, la CSN est dans la tempête. Il faut, pour passer au travers, être solidaires jusqu'au bout. En sortant d'ici, il faut l'expliquer à tous nos syndicats, car maintenant, c'est toute la CSN qui est en grève avec le SNTR.

Résolution du conseil confédéral

Le conseil confédéral de la CSN a unanimement résolu de dénoncer haut et fort cette loi inique et de conscription des camionneurs et donne son appui inconditionnel à la lutte que mène le SNTR. Le conseil confédéral invite toutes les organisations de la CSN à donner leur appui à la lutte des camionneurs.

À lire en page 16

La loi 157 dénoncée

Le président du SNTR-CSN, Mario Thibeault, a livré un témoignage émouvant aux délégué-es du conseil confédéral spécial de la CSN, le 4 novembre.

Photos : Alain Chagnon



Transport en commun à Québec En grève, les syndiqués maintiennent les services essentiels

La froidure a gagné la direction de la STCUQ : au même titre que les salaires des employés depuis 1997, la négociation est gelée !



Photos : Clément Allard

Michel Crête

À 5 heures 01 le 4 novembre, les 250 employé-es d'entretien de la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec (STCUQ) ont érigé des piquets de grève à l'entrée principale de la société, rue des Rocailles. Durant la grève, la première depuis 1976, les services essentiels sont pourtant assurés malgré les obstructions patronales.

« **A**près 29 rencontres de négociation et de conciliation, la STCUQ ne nous a toujours pas déposé de propositions sérieuses tant sur les clauses touchant les conditions de travail que sur les augmentations de salaire. Les négociations sont complètement gelées ! Nous avons déclenché la grève pour faire débloquent les négociations », explique le président du syndicat, Serge Lemelin.

Tout comme les autres travailleuses et travailleurs du transport en commun et des municipalités, ceux de la STCUQ ont été soumis dès 1997 aux effets de la loi 102 qui leur imposait un gel de salaire. De plus, ces derniers ont aussi subi la loi 414 en 1998. Celle-ci introduisait une nouvelle échelle qui réduisait les salaires des nouveaux employés de 30 pour cent à l'embauche. Tous métiers confondus, le salaire des employés d'entretien se situait, avant le conflit, entre 13 \$ et 20,67 \$ l'heure.

En comparaison, les syndiqués de l'entretien de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) touchent entre 18,16 \$ et 23,17 \$ l'heure. En plus de s'attendre à des haus-

Grève au garage de la STCUQ : faits saillants

Les employé-es d'entretien n'ont pas bénéficié de hausses salariales depuis 1997.

Ils demandent la parité avec la STCUM.

La convention collective est échu depuis décembre 1999.

Les négociations ont débuté en janvier.

Le syndicat a demandé la nomination d'un conciliateur.

Les syndiqués ont voté la grève dans une proportion de 99,5 pour cent.

ses de salaire satisfaisantes, les syndiqués de la STCUQ réclament des améliorations de l'ensemble de leur convention collective.

Par ailleurs, la conciliation a repris dans la semaine du 13 novembre.

La STCUQ pénalise les usagers

Le 6 novembre, au jour 3 de la grève, les autobus sont bondés.

Les usagers du transport en commun restent sur le trottoir : des autobus remplis à craquer défilent sous leurs yeux. La STCUQ a sorti seulement 220 des quelque 360 autobus. Le 10 novembre, 115 chauffeurs d'autobus auront été mis à pied, s'il n'y a pas d'entente à ce moment-là.

Pourtant, il n'y a aucune raison pour que cette situation se produise. Cent vingt autobus

en ordre sommeillaient dans le garage de la société. Il y a suffisamment de personnel pour leur permettre de rouler. Les employés d'entretien ont proposé, le 26 octobre, une liste de services essentiels assurant le maintien de 90 pour cent des effectifs au travail durant le conflit. Cette même liste a été acceptée par la STCUQ et le Conseil des services essentiels.

Devant le médiateur du Conseil des services essentiels, le syndicat a ensuite proposé à la STCUQ, le 4 novembre, de fournir tous les véhicules nécessaires pour offrir tout le service normal en dehors des heures de pointe, le soir et les fins de semaine. Le syndicat était prêt à s'engager à fournir les effectifs nécessaires. La STCUQ a rejeté cette offre.

La STCUQ réduit volontairement le nombre de véhicules. Pourquoi ? Pour faire porter le chapeau aux employés d'entretien et pour leur opposer les chauffeurs d'autobus et la population. En deux mots, une pratique patronale vieille comme le monde : diviser pour mieux régner.



Que veut cacher Alex Couture ?

Lucie Laurin

Et la CSST, elle, continue de manger dans la main de l'employeur.

Ils travaillent dans une odeur pestilentielle, ont mal à l'estomac, les yeux leur piquent et ils toussent. Les coupures qu'ils se font s'infectent et prennent du temps à guérir. Entre 1988 et 1995, quatre d'entre eux — ils sont 37 à l'usine, 50 en tout avec les camionneurs — ont été opérés à l'intestin. Et deux travailleurs sont morts d'un cancer du système digestif.

Mais la CSST ne voit pas de problème. Elle s'entend très bien avec l'employeur.

L'employeur ? Il pourchasse et réprime férocement ceux qui osent parler.

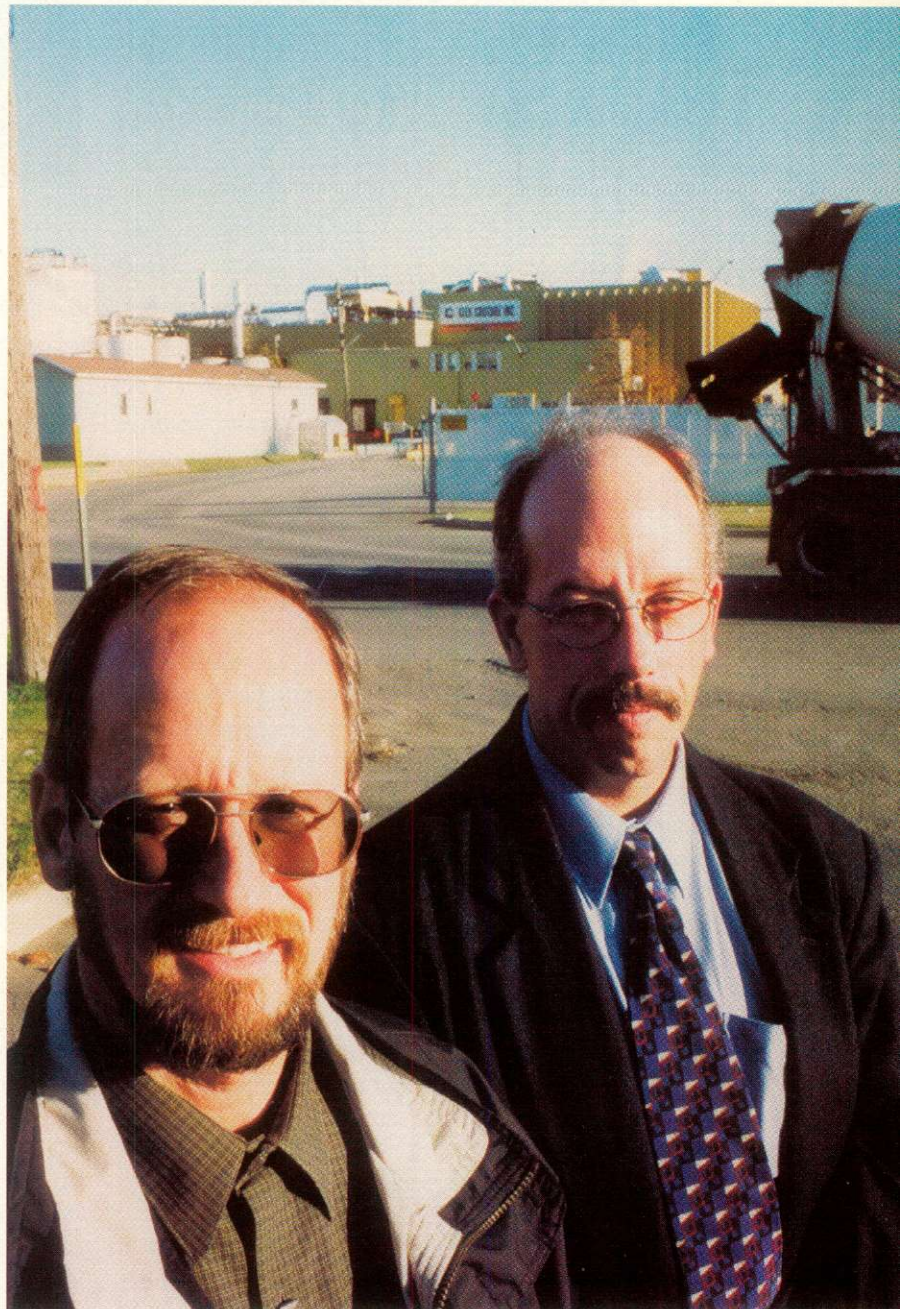
Sauf exception, on ne naît pas héros. Mais on le devient quand les circonstances l'exigent. Chez Alex Couture, une entreprise d'équarrissage à Charny, il faut faire preuve d'un courage hors du commun pour s'intéresser à la santé-sécurité. Tous ceux qui l'ont fait jusqu'ici ont perdu leur emploi. Pourtant, le 1^{er} novembre, en conférence de presse, le président du syndicat Jean-Luc Robert et le trésorier Sylvain Maillé ont parlé.

L'employeur avait découvert, sur le site Internet de la CSN, le texte intitulé « Récit d'outre-tombe » publié en 1996 par la CSN dans le livre *Cœur vaillant, corps usé*. Un texte où s'étalent des détails peu édifiants, mais véridiques néanmoins, sur la santé-sécurité au sein de son entreprise. Fou furieux, il a exigé — en faisant même une condition *sine qua non* à la reprise des négociations — le retrait du texte du site Internet et le dévoilement des noms des travailleurs qui avaient témoigné, sous le sceau de la confiance, des réalités nauséabondes de leurs conditions de travail.

Réunis en assemblée générale, les syndiqués ont rejeté la première exigence, déclarant que quatre ans après la paru-

Sylvain Maillé
et Jean-Luc Robert
devant l'usine située à
Charny

Photo : Alain Chagnon



tion du livre, ils endossent collectivement le contenu du texte car rien n'a changé. Quant à la seconde, ils se sont dit prêts à déposer la liste d'ancienneté...

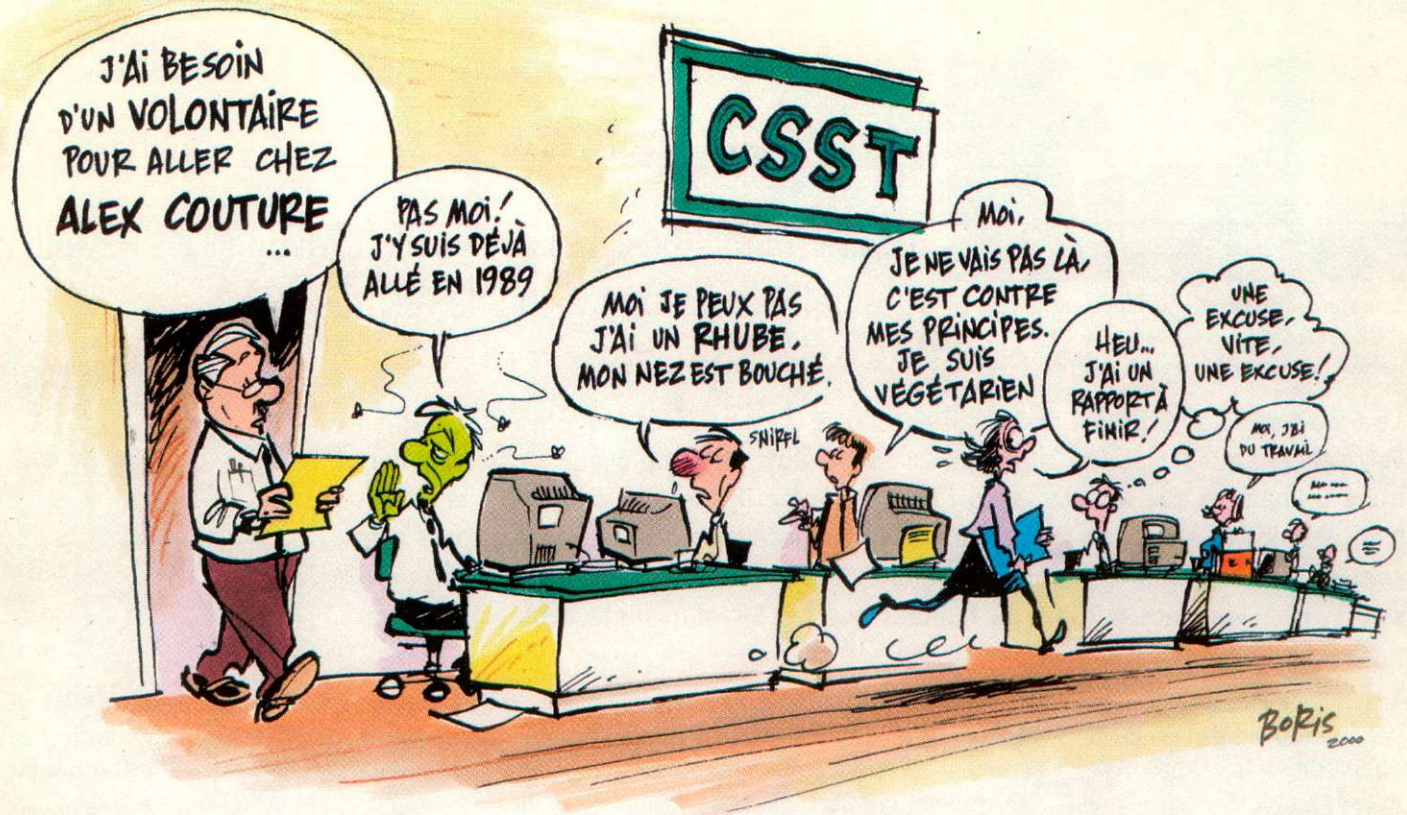
Une odeur insupportable

Chez Alex Couture, la plus importante entreprise d'équarrissage au Québec, on recycle plus de 400 000 tonnes par an de

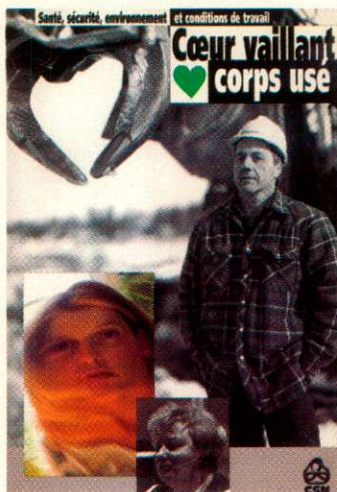
restes d'animaux : viscères, sang, plumes, tripes, carcasses, pour en faire de la farine et des graisses utilisées dans la nourriture animale et les cosmétiques. Alex Couture, c'est le bout de la chaîne.

Tout d'abord, il y a les bovins et les porcs jetés par les cultivateurs, et les cadavres d'animaux recueillis sur le bord des

routes. On est quelques heures ou... quelques jours après la mort. Deuxième étape : une petite usine d'équarrissage, où la viande est prélevée pour être transformée en nourriture pour chiens. Troisième étape : Alex Couture, où on achemine ensuite les restes. On imagine l'odeur...



Laissons Jules Lépine (nom fictif) qualifier l'odeur qui règne à l'usine : « Un mélange de viande en décomposition, d'ammoniac, de mouffette... Ça pénétrait dans la peau, cette odeur-là. Un jour, j'ai voulu faire l'amour à ma femme. Ça faisait longtemps que ça nous était arrivé. J'ai pris une bonne douche. Mais quand j'ai été réchauffé un peu, mon corps s'est mis à sentir cette odeur-là. Le cœur lui a levé... » (*Cœur vaillant, corps usé*, p. 27)



Qu'y a-t-il dans l'air ?

Mais il n'y a pas que l'odeur. Ce qui inquiète beaucoup les travailleurs, c'est d'être tenus dans l'ignorance de ce que contient l'air qu'ils respirent et surtout, des effets de tous ces

contaminants sur la santé : microbes qui pullulent sur la viande en décomposition et produits chimiques (acide acétique, ammoniac, amines et méthyl mercaptan) utilisés pour la traiter.

Dans les années 1980, un travailleur est descendu dans le puits pour le nettoyer. Il n'est jamais remonté. Il y a eu autopsie. Mais le syndicat n'a pas eu accès aux résultats.

Voilà dix ans que le syndicat réclame une enquête pour déterminer si l'air de l'usine est nocif. L'employeur refuse. Alex Couture a procédé, il y a quelques années, à l'amélioration de son système de ventilation de façon à ne plus empestier le voisinage. La salle de contrôle est climatisée... pour les machines. Mais dans l'usine, là où l'air demeure douteux, pas question de changer quoi que ce soit.

La CSST, elle, mange dans la main de l'employeur.

La CSST : une complicité scandaleuse

L'employeur conteste tout. Et ça lui rapporte. Les travailleurs accidentés optent pour l'assurance privée. Quant à la CSST, elle « s'arrange » avec lui. Ainsi, en 1998, les travailleurs pen-

saient enfin l'avoir, leur étude. À la suite des pressions du syndicat et de la CSN, la CSST avait établi un protocole de recherche sur la qualité de l'air du milieu de travail. Deux jours avant le début de l'enquête, l'employeur communiqua avec la CSST : « Pas nécessaire de venir, nous entreprenons un grand ménage ! », dit-il. La CSST a retiré.

Dans l'usine, plusieurs machines fonctionnent au gaz. Au cours de l'hiver, en période de pointe, il arrive que l'entreprise doive réduire sa consommation de gaz. Elle utilise alors de l'huile lourde qui, en raison des fuites et de la mauvaise ventilation, produit une épaisse fumée et des émanations de monoxyde de carbone. Avisée du fait, la CSST avait déclaré au syndicat : « Faites-nous le savoir, nous viendrons. » À l'hiver 2000, le moment venu, le président du syndicat a avisé la CSST... qui a avisé l'employeur... qui lui a répondu : « Ne vous dérangez pas, nous ferons les tests nous-mêmes... » Et la CSST ne s'est pas dérangé.

Y a quelqu'un ?

Donc, la CSST ne se déplace pas souvent. Jules Lépine di-



Chez Alex Couture, on recycle les restes d'animaux en moulée et en cosmétiques.

sait : « J'ai toujours pensé que c'est à cause de l'odeur que les inspecteurs de la CSST ne venaient pas souvent nous voir. Et quand ils venaient, ils ne restaient pas longtemps ! » Jean-Luc Robert renchérit : « Le dernier inspecteur qui a visité l'usine, il est devenu vert... »

Aussi, chez Alex Couture, la ventilation est-elle toujours déficiente, l'odeur toujours insupportable, les systèmes de déversement des matières en putréfaction continuent de déborder, et les planchers et équipements sont rarement nettoyés.

Y aura-t-il quelqu'un pour entendre les travailleurs d'Alex Couture ?



Guy Martin, du Service juridique de la CSN, présente les requêtes de la CSN devant le Tribunal du travail.

Début des audiences devant le Tribunal du travail

Équité salariale : les patrons continuent de jouer à l'autruche

La discrimination salariale dont sont victimes les travailleuses ne serait-elle qu'une vision de l'esprit ?

Jacqueline Rodrigue

Le 6 novembre, le Tribunal du travail entendait les premières requêtes déposées en vertu de la Loi sur l'équité salariale. La CSN y était, les employeurs aussi. Ces derniers souhaitent que le tribunal soit le plus restrictif possible dans son interprétation des droits syndicaux et de ceux des femmes. Avec ces premiers recours pris contre la Commission de l'équité salariale, c'est un autre processus judiciaire qui s'enclenche pour des milliers de femmes que la CSN représente dans les secteurs privé et public.

La requête entendue le 6 novembre touche des syndicats de l'Université Concordia, mais sa portée s'étendra à tous les syndicats pour lesquels la CSN contestera les décisions rendues par la Commission de l'équité salariale, en vertu du chapitre neuf de la loi. Ce chapitre permet que des employeurs qui affirment avoir complété un programme d'équité ou de relativité salariale avant l'adoption de la loi, puissent prétendre s'être conformés à la loi.

Mais la commission interprète les dispositions de ce chapitre de façon à exclure la CSN comme partie, droit qu'elle accorde pourtant aux employeurs. La requête déposée vise à obliger la commis-

sion à reconnaître la partie syndicale comme partie intéressée au processus de l'équité salariale pour les syndicats visés.

Avant même de débattre de la question sur le fond, le tribunal devra d'abord répondre sur sa compétence à entendre le litige. S'il juge qu'il n'en a pas la compétence, la cause sera plaidée en Cour supérieure du Québec.

Prétentions patronales

Le gouvernement et les employeurs prétendent, pour leur part, que la CSN n'a pas à être entendue et que la loi ne garantit pas le droit d'en appeler d'une décision rendue par la commission en vertu du chapitre neuf. La CSN défend une toute autre position, appuyée

en cela par les chartes québécoise et canadienne des droits ainsi que par des principes de justice naturelle. C'est le juge en chef du Tribunal du travail qui a entendu la cause. À la fin de l'audience, il a annoncé son intention de rendre une décision d'ici la fin de l'année.

D'autres recours viendront se greffer à ceux déjà déposés au fur et à mesure que la commission rendra ses décisions en vertu du chapitre neuf. Au terme de ce processus, si la centrale a gain de cause, la Commission de l'équité salariale se retrouverait dans l'obligation de refaire ses devoirs envers l'ensemble des femmes touchées.

Une commission obscure

En date du 24 octobre, les rapports pour lesquels la Commission de l'équité salariale avait entrepris une analyse, en vertu du chapitre neuf de la loi, ont été approuvés dans une proportion de 86,4 pour cent. « Le résultat obtenu par les employeurs nous inquiète grandement, d'autant plus qu'il reste des décisions importantes à venir, dont celles concernant le Mouvement Desjardins, Proviso et le secteur public ! », a mentionné Claudette Carbonneau. Pour obtenir ces informations la CSN a dû faire des demandes en vertu de la loi d'accès à l'information, même lorsque ces décisions concernaient ses syndicats affiliés.

Photos : Alain Chagnon



C'est accompagnée d'une vingtaine de militantes des fédérations que la vice-présidente Claudette Carbonneau a assisté aux audiences du Tribunal du travail afin d'entendre la requête déposée par des syndicats CSN de l'Université Concordia en mai dernier.

Une date à retenir : le 21 novembre 2001

La CSN vient d'entreprendre une tournée, partout au Québec, pour débattre avec les syndicats du secteur privé des enjeux entourant la Loi sur l'équité salariale, à une année de l'échéance du 21 novembre 2001 permettant aux employeurs de remplir leurs obligations découlant de cette loi. À ce terme, les employeurs devront avoir identifié et corrigé les situations discriminatoires, puis versé les premiers ajustements salariaux.

Comme une majorité d'employeurs tardent à donner signe de vie, il va sans dire qu'il

faudra leur rappeler leurs obligations. Ainsi, profitant de la date anniversaire de l'adoption de la loi, le 21 novembre, les syndicats du secteur privé ont fait parvenir une lettre à leur patron. Les fédérations et la CSN ont aussi profité de ce moment pour communiquer avec la Commission de l'équité salariale et le gouvernement. Tous ces intervenants ont reçu un message semblable de la CSN : « Il est plus que temps de consacrer les énergies nécessaires pour atteindre les objectifs inscrits dans la loi. Pour ce faire, les employeurs et la com-

mission doivent tout mettre en œuvre pour appuyer les démarches des entreprises et le faire également dans le respect des règles liées aux relations de travail. Il y a plus de quatre ans que les obligations sont connues de tous et, à ce titre, il est hors de question de repousser les délais. Les femmes ont déjà assez attendu. Nous serons les chiens de garde de cette démarche et le retard pris par les employeurs pour remplir les obligations ne pourra jamais justifier que l'on ne fasse pas un exercice de qualité. »

De la résistance patronale

Le 28 octobre, près de 70 personnes ont participé à une journée d'information sur l'équité salariale dans la région du Cœur du Québec à l'initiative de plusieurs groupes de la région.

La CSN y était présente et la vice-présidente du Conseil central du Cœur du Québec, Doris Saint-Louis, a présenté les enjeux syndicaux liés à la Loi sur l'équité salariale lors d'une table ronde. Elle a fait valoir l'importance d'appliquer cette loi dans le cadre des relations de travail. Pour la représentante syndicale, cette journée semble avoir porté ses fruits puisqu'elle a permis à plusieurs femmes d'obtenir des éclaircissements sur les objectifs de la loi.

Les employeurs, également présents à cette rencontre, ont eu maille à partir



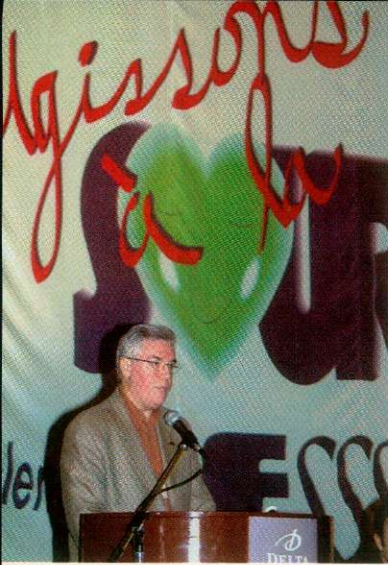
La CSN a participé activement à la journée d'information sur l'équité salariale au Cœur du Québec. Doris Saint-Louis (au centre de la photo) a présenté les enjeux syndicaux liés à l'équité salariale.

avec les femmes présentes dans la salle alors qu'ils démontreraient leur peu d'empressement à se mettre en route pour établir l'équité salariale dans les

entreprises. Une fois de plus, ils ont montré leur résistance à appliquer cette loi et fait valoir plus d'intérêt à trouver des moyens pour parvenir à en res-

treindre l'application. Il semble bien que les syndicats devront leur secouer les puces !

Entendu au Tribunal du travail : Les femmes touchées par le chapitre neuf de la Loi sur l'équité salariale sont avantagées car elles bénéficient d'un programme bien avant les autres femmes. Les autres doivent attendre en novembre 2001 pour en bénéficier !



Santé-sécurité

Une situation à corriger d'urgence dans la santé

Claude Saint-Georges

Les problèmes de santé et sécurité du travail sont en hausse constante dans le secteur de la santé et des services sociaux. Un dossier criant sur lequel se sont penchés les délégué-es des quelque 650 syndicats de la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN, lors d'un conseil fédéral tenu plus tôt à Trois-Rivières.

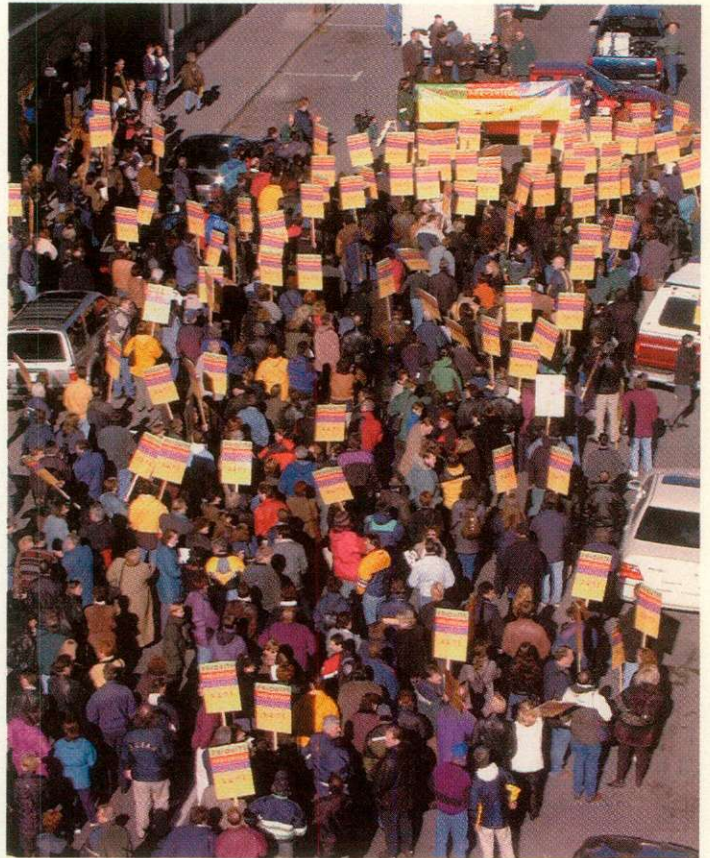
En réunissant 900 délégué-es de ses syndicats, la Fédération de la santé et des services sociaux a tenu le plus grand événement de formation en santé et sécurité réalisé à ce jour à la CSN. Axés sur la prévention, les trois jours de formation des 30, 31 octobre et du 1^{er} novembre sur le thème *Agissons à la source* ont permis d'étudier les multiples facettes de l'action préventive.

En hausse constante au cours des dernières années, les lésions indemnisées par la CSST se sont élevées à 12 804 dans le réseau en 1999. On note une augmentation de 36 pour cent des indemnités pour agressions et voies de fait depuis trois ans, avec 500 réclamations reconnues l'année dernière. Par ailleurs, ce sont principalement les lésions de nature musculo-squelettiques qui sont indemnisées par la CSST (à 65 pour cent). Quant aux problèmes de santé psychologique qui sont en forte croissance, ils sont encore peu ou pas reconnus par la CSST.

Début d'une ère de prévention

Selon le président de la FSSS, Louis Roy, « ce conseil nous a rappelé que la santé de nos membres ça n'a pas de prix. Après les compressions des dernières années, on entend de nos membres ce qui est presque un appel de détresse. Les coupes ont fait souffrir la population, mais elles ont aussi endommagé la santé des personnes qui donnent les services. Nous sommes sur une pente dangereuse qu'il nous faut redresser dès maintenant.

« Nos travaux doivent marquer le début d'une ère de prévention et de correction à la source des problèmes de santé et de désécurité au travail, a-t-il poursuivi. Et il n'y a pas de prévention efficace s'il n'y a pas d'implication syndicale. C'est au niveau local que ça doit se passer et c'est pourquoi la fédération et la CSN apporteront tout le soutien requis aux syndicats qui s'impliqueront dans l'assainissement de leur milieu de travail », a indiqué Louis Roy.



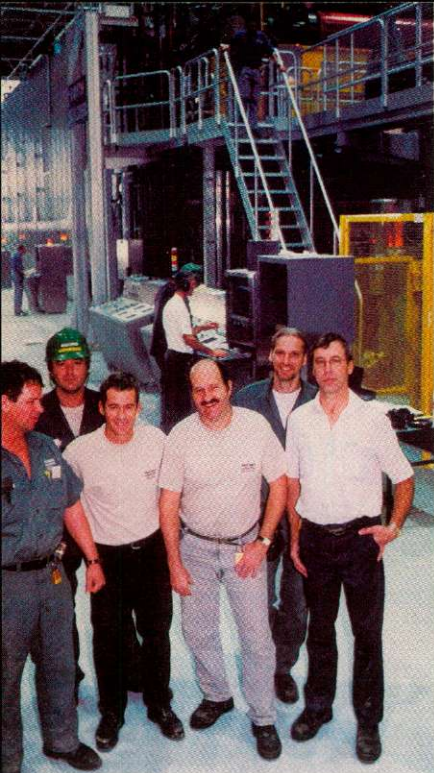
Les délégué-es de la FSSS ont manifesté devant les bureaux du ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, Guy Julien. Le rassemblement s'est déroulé dans le cadre de la campagne intersyndicale pour que les programmes de prévention prévus dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail s'appliquent partout et non pas seulement dans les groupes déclarés prioritaires.

Des chiffres troublants dans la santé et les services sociaux

Selon des statistiques récentes, les absences en assurance-salaire dans le réseau de la santé et des services sociaux sont passées de 4,46 pour cent des heures travaillées en 1997 à 5,28 pour cent en 1999, soit une hausse de plus de 18 pour cent.

Parmi les travailleuses et travailleurs du Québec, ce sont ceux de ce secteur qui se retrouvent le plus souvent absents pour cause de maladie, accumulant annuellement 13,5 jours d'absence, alors que la moyenne est de 7,7 jours pour l'ensemble des secteurs, révèle une enquête de Statistique Canada de 1999.

Les invalidités d'ordre psychologique sont devenues la plus importante source d'absence au travail parmi les 220 000 personnes à l'emploi des établissements de santé et de services sociaux. Une enquête auprès des établissements établit à 41 pour cent les absences pour motif de santé liées à des troubles psychologiques. Dans les CLSC, cette proportion s'élève à 51 pour cent, tandis que dans les centres jeunesse, elle atteint 53 pour cent des absences au travail.



Photos : Alain Chagnon

**Fierté des papetiers
de Donnacona**

La machine à papier numéro 4 roule !

Lucie Laurin

« Quand on a réussi à amener la première feuille, l'émotion qu'on a ressentie, ça se décrit pas. On se revoyait il y a neuf ans, alors qu'il était question de fermeture. Et là, devant nous, on voyait rouler la machine à papier la plus " high tech " en Amérique du Nord... »

Ils ne sont pas peu fiers, les papetiers d'Alliance, à Donnacona. Des années qu'ils en rêvaient, de cette machine. Onze semaines au total sur les bancs d'école pour l'appivoiser. Pas facile, quand on a cinquante ans sonnés. Et le stress quand le moment est venu de passer de la théorie à la pratique ! La première semaine, ils dormaient mal. Ils voyaient la machine jusque dans leurs rêves...

Mais d'une journée à l'autre ils notaient des progrès. Chaque fois qu'ils rapportaient un problème, une solution était trouvée et appliquée. Quand on est plusieurs à chercher ensemble, les choses avancent vite.

Tout s'est passé en « famille ». Deux cadres et trois syndiqués ont été formés, qui à leur tour ont transmis leur savoir aux travailleurs. Instruits des secrets de cette haute technologie allemande, et entraînés au travail en équipe : ça ne pouvait qu'être un succès.

D'hier à aujourd'hui

Le 16 novembre, les machines à papier numéro 1 et 2, qui dataient du début du siècle, s'arrêteront pour toujours. Les machines 3 et 4 rouleront alors à plein régime. Cette dernière fabriquera du papier supercalandré classe A pour magazines et encarts publicitaires. Avec la nouvelle machine, une

nouvelle ligne d'emballage a été installée. Un investissement total de 275 millions de dollars.

Tout cela parce qu'un syndicat a refusé que tout s'arrête. Qu'il a pris les devants, lutté, convaincu, mobilisé, négocié, exigé, résisté, espéré. Et crié, il y a neuf ans : « On veut vivre à Donnacona ! »

Quel chemin parcouru par ces travailleurs depuis l'époque — c'était bien longtemps avant l'autoroute 40 — où ils traversaient la route 138 flambant nus pour faire pression sur l'employeur qui refusait d'installer des vestiaires du même côté de la route que les douches...

Le Syndicat
National
des Travailleurs
des Pâtes
et Papier
de Donnacona
(CSN) inc.

**Un syndicat,
une histoire,
une usine d'avenir**



Le syndicat s'est fait cadeau d'un album-souvenir où sont consignées toutes les étapes de sa longue et remarquable bataille.

Moyens de pression dans les universités au Québec

Les chargés de cours veulent être pleinement reconnus

France Désaulniers

Pour une même tâche d'enseignement, ils ne reçoivent que la moitié, au mieux, de la rémunération versée aux professeurs.

Ça bouge dans les universités. Le 22 novembre, douze syndicats représentant 10 000 chargé-es de cours d'universités au Québec ont marqué leur présence sur les divers campus en distribuant des tracts, en tenant des stands d'information, des points de presse, etc. cette journée s'inscrivait dans le contexte des négociations en cours dans plusieurs universités.

Depuis près de vingt ans, les chargé-es de cours dispensent la moitié de l'enseignement des cours de premier cycle universitaire. Pourtant, leur apport est encore méconnu. Leurs principales revendications concernent l'accès à des moyens d'assurer un meilleur encadrement des étudiantes et des étudiants (bureaux, services, matériel informatique). Ils revendiquent aussi une pleine reconnaissance, l'intégration et la participation à la prise de décisions au sein des institutions universitaires, ainsi qu'un redressement salarial.

À cet égard, mentionnons qu'une étude menée à l'Université du Québec à Trois-Rivières rendue publique en 1999, à la demande conjointe du syndicat et de l'administration, concluait que la rémunération moyenne des chargé-es de cours était de 71 pour cent inférieure à celle des professeurs pour une même tâche d'enseignement.

C'est la raison pour laquelle un rattrapage salarial s'impose,



Réunis en assemblée générale le 22 novembre, les membres du syndicat des chargé-es de cours de l'Université du Québec à Montréal, affilié à la FNEEQ-CSN, ont adopté à 86 pour cent la recommandation du conseil syndical d'exercer des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève.

d'autant plus que par rapport au coût de la vie, la rémunération d'une charge de cours n'a pas augmenté de façon significative depuis 1977!

Vote de grève

De même, le 16 novembre, les membres de la FNEEQ-CSN réunis en assemblée générale à l'Université du Québec à Ri-

mouski ont voté à l'unanimité, par scrutin secret, en faveur de moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève générale illimitée.

Rappelons que le syndicat des chargé-es de cours de l'Université du Québec à Trois-Rivières (SCFP) a déclenché une grève générale illimitée le 8 novembre. Les chargé-es de

cours sont déterminés à faire reconnaître leur valeur. C'est une simple question d'équité et de justice.

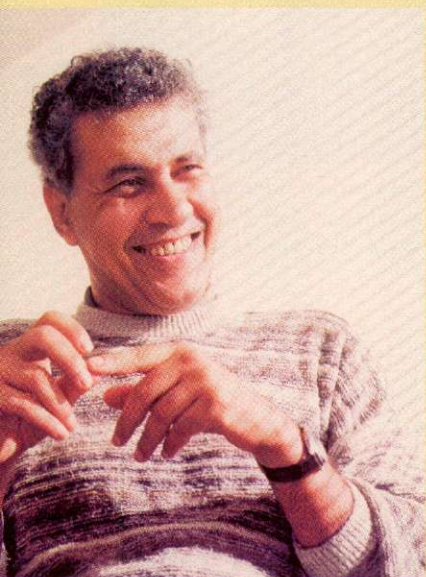
La FNEEQ-CSN regroupe la vaste majorité des chargé-es de cours universitaires : plus de 8000 provenant de 10 universités.

Réintégrée après un congédiement arbitraire

Chargée de cours à l'École polytechnique de Montréal depuis 1987, Chantale Boily avait été congédiée en août 1999, alors qu'elle était membre du comité exécutif du syndicat.

Soucieuse d'améliorer les conditions de travail des chargé-es de cours, elle avait participé à la mise sur pied du syndicat à l'automne 1997. Cette première tentative échouera, entre autres, à cause des nombreuses tactiques d'intimidation de la part de l'employeur.

Dans sa décision rendue le 1^{er} novembre, le commissaire du travail Paul Dufault a ordonné la réintégration de Chantale Boily avec tous ses droits et privilèges. La FNEEQ et la CSN l'ont appuyée tout au long de sa démarche. « C'est la tête haute et avec beaucoup d'enthousiasme que je rentre au travail. Les chargé-es de cours de l'École polytechnique auront un syndicat. Ce n'est plus qu'une question de temps », a-t-elle souligné.



Qüssai Samak

Qüssai Samak

Le hasard, parfois, fait bien les choses

Dans sa dernière édition, *Nouvelles CSN* faisait état de la grave maladie du travail contractée par un ingénieur de la CSN, Qüssai Samak, et de ses difficultés à la faire reconnaître par la CSST. Une semaine après la parution de *Nouvelles CSN*, soit le 7 novembre, la CSST faisait connaître à Qüssai Samak sa déci-

sion de reconnaître sa maladie. Il y a de ces hasards, parfois...

L.L.



Métallurgie

Fabrication syndicale certifiée

Votre véhicule chausse des pneus Bridgestone ? Vous chevauchez une bicyclette Minelli ? Vous nettoyez votre plancher à l'eau de Javel la Parisienne ? Livre en main, vous relaxez dans une baignoire Monaco ? Voilà autant de produits de fabrication syndicale qui portent la marque des membres de la Fédération de la métallurgie (FM-CSN). Ceux-ci figurent parmi une foule d'autres produits que la FM a colligés récemment dans un catalogue : *Produits fabriqués ou développés par les membres syndiqués / Métallurgie-CSN Juin 2000*. « En incitant les membres de la CSN à acheter nos produits, nous contribuons au maintien et à la création d'emplois syndiqués », déclare le président de la FM-CSN, Alain Lampron. Ce document est disponible à la fédération : (514) 529-4937.

M.C.



Pour la reconnaissance des droits d'auteur des pigistes

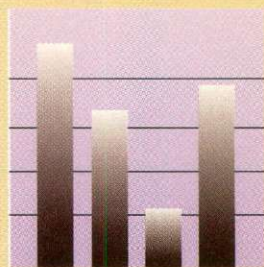
Révolté par le silence complice des grands médias sur les revendications des journalistes pigistes, Alain Gerbier, lui-même correspondant du quotidien français *Libération* et chargé de cours au module de communications de l'UQAM, fait du piquetage tous les midis au Square Berri, à Montréal, depuis le 26 octobre, pour attirer l'attention sur l'injustice qui leur est faite. Les membres de l'Association des journalistes indépendants du Québec (FNC-CSN) ont inscrit l'an dernier un recours collectif de 30 millions de dollars contre les éditeurs québécois qui, sans leur verser un seul sou de redevances, vendent leurs articles à des bases de données commerciales ou les utilisent sur leur site Web. Depuis, pour acheter leurs articles ces éditeurs exigent des pigistes qu'ils leur signent une cession de droits universelle. Plusieurs pigistes réguliers à *Voir* et aux Hebdomadaires Transcontinentaux ont ainsi perdu leur principale source de revenus.

J.-P.P.

www.csn.qc.ca

Mise à jour des indicateurs économiques

Dans son site Web, la CSN poursuit la mise à jour trimestrielle d'un certain nombre d'indicateurs statistiques afin d'informer ses membres des grandes tendances dans le domaine de l'économie et des relations de travail.



Compilés par le Service de la recherche de la CSN, les indicateurs sont aussi mis à jour en février et en juin de chaque année. Les données sur le prix de l'essence y apparaissent pour la première fois. Voici ce qu'on y retrouve : les grandes tendances macroéconomiques ; le marché du travail ; des salaires à la traîne ; les règlements salariaux ; la variation annuelle en pourcentage du taux de salaire ; les conflits de travail ; les échéances de conventions collectives ; les seuils de faible revenu en 1996 avant impôt et après impôt ; le prix de l'essence (diesel) et les marges et composantes du prix à la pompe.

<http://www.csn.qc.ca/EcoIndic/EcoIndicFrSet.html>

L.-S. H.

Centres jeunesse de Montréal

Plus de 800 nouveaux membres à la CSN

Le commissaire général du travail a accordé au Syndicat des travailleuses et des travailleurs des Centres jeunesse de Montréal (CSN) les trois accréditations qui en font le seul représentant des quelque 3000 salarié-es de ces établissements qui ont été fusionnés dans une seule unité administrative sur toute l'Île de Montréal. Cette décision a donc pour effet de rejeter toutes les autres requêtes déposées par le Syndicat canadien de la fonction publique et

par le local 298 du Syndicat des employé-es de services, affiliés à la Fédération des travailleuses et des travailleurs du Québec (FTQ), ainsi que par des syndicats affiliés à la Centrale

Centres
jeunesse
de Montréal



des syndicats démocratiques (CSD) et à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). C'est plus de 800 nouveaux membres qui se joignent à la CSN. Le STTCJM-CSN devient ainsi le plus gros syndicat de la Fédération de la santé et des services sociaux. Sa priorité consistera à consolider l'emploi, car plus de la moitié du personnel travaille à temps partiel. C'est lors de la dernière campagne d'allégeance syndicale dans le secteur public, en 1997, que ces syndiqué-es ont choisi d'adhérer à la CSN.

Luc L.



Des manifs partout

Entre le 10 et le 17 novembre, des manifestations d'appui aux grévistes de l'intermodal se sont tenues partout au Québec devant les bureaux

des députés. Au Cap-de-la-Madeleine (à gauche), comme à Rimouski (à droite), les députés Yves Beaumier et Solange Charest ont reçu la visite de militants qui en avaient gros sur le cœur contre le gouvernement du Québec.

Conflit au port de Montréal

La loi 157 dénoncée par les organisations syndicales

Luc Desnoyers, TCA-FIQ
« Cette attaque déborde les travailleurs concernés, car en adoptant la loi 157, le gouvernement du PQ indique aux autres syndicats de quelle ma-

nière il entend régler les conflits de travail : des sanctions et des amendes faramineuses. »

Serge Roy, SFPQ
« Cette loi est inqualifia-

ble. Au lieu de rechercher une solution acceptable, on opte pour la ligne dure et on applique une loi matraque avec tout ce que ça comporte d'odieux. On méprise lit-

éralement les travailleuses et les travailleurs. »

Monique Richard, CSQ
« Encore une fois, le gouvernement québécois préfère mettre ses énergies à concocter et à adopter une loi brimant le droit de négocier des travailleurs plutôt qu'à utiliser à fond le processus de négociation. »

Jennie Skene, FIIQ
« Nous constatons encore à quel point le droit de grève et le droit de négocier sont niés par le gouvernement. Plutôt que de trouver une solution au conflit, il préfère voter une loi répressive qui s'attaque directement aux camionneurs et à leur organisation syndicale. »

Soirée de solidarité avec Daniel Boucher et Loco Locass le 14 décembre à Montréal

McDo de la rue Peel : accrédité !

Plus de trois mois après le dépôt d'une requête en accréditation syndicale, le commissaire du travail a accordé son certificat au syndicat CSN représentant une quarantaine de jeunes employé-es du restaurant McDonald's de la rue Peel à Montréal. Dans une décision rendue le 22 novembre, le commissaire Michel Denis constate le caractère approprié de la requête et que le syndicat possède le caractère représentatif l'autorisant à être le porte-parole des salariés du restaurant. Il n'a pas retenu l'argumentation du franchisé selon laquelle la requête aurait dû viser non seulement les employé-es du McDo de la rue Peel,

mais aussi de trois autres établissements lui appartenant. En conférence de presse, le président de la CSN, Marc Laviolette, a invité le propriétaire du McDo à éviter la voie juridique et à plutôt s'asseoir pour négocier une convention collective. Pour soutenir la lutte que mènent les employé-es du restaurant McDonald's



Au cours des Mercredis McDo, où des militants manifestent devant différents McDonald's de la métropole en appui à la syndicalisation de celui de la rue Peel, Pascal McDuff a donné plusieurs entrevues aux médias.

Photo : Alain Chagnon



de la rue Peel, le Conseil central du Montréal métropolitain organise une soirée de solidarité au Nouveau Club Soda, le 14 décembre, avec en vedette Daniel Boucher et la formation Loco Locass. Une soirée qui promet !

Pour renseignements : (514) 598-2037.

M.C.

Le 14 décembre, au Nouveau Club Soda, à Montréal, Daniel Boucher et la jeune formation Loco Locass se produiront à l'occasion d'une soirée de solidarité en appui à la syndicalisation du McDo de la rue Peel. Les billets sont en vente au coût de 12 \$.

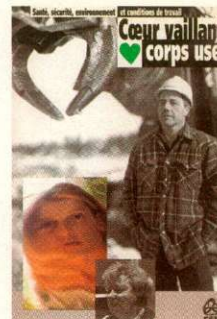


À vos livres

Cœur vaillant, corps usé

Toujours d'actualité !

Comme on peut le lire en pages 8 et 9, cette publication de la CSN n'a pas perdu de son mordant depuis 1996. Ses témoignages sur les conditions de santé et de sécurité dans différents milieux de travail font encore bondir les employeurs qui ont des choses à cacher. On y trouve aussi des solutions peu coûteuses imaginées par des syndics.



Disponible à la librairie de la CSN

1601, De Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5

documentation@csn.qc.ca

(514) 598-2151

Coût : 5 \$

Frais d'expédition : 3,50 \$ par exemplaire

Estampages ISE, à Bromptonville

En grève pour le respect!

C'est essentiellement pour une question de respect que les membres du Syndicat des travailleurs des Estampages ISE, à Bromptonville, en Estrie, ont voté à 99 pour cent, le 3 novembre, la grève générale illimitée, répondant ainsi au lock-out décrété par l'employeur le matin même. Au nombre de 110, les travailleurs ont assez des accrocs à la convention collective et du harcèlement des petits boss. En 1993, pour maintenir ouverte l'usine en faillite, les em-

ployés avaient consenti des baisses de salaire allant de 1,50 à 4,00 \$ l'heure. L'employeur s'était engagé à leur permettre une participation aux bénéfices dès la relance économique, une promesse sitôt oubliée. Ces travailleurs fabriquent, à partir de moules, des pièces pour appareils produits par Frigidaire, Bombardier, CCM, etc. Ils sont affiliés à la Fédération de la métallurgie. Leur convention est échue depuis le 31 octobre.

L.L.

Usines de Saint-Laurent et Granby

La pression monte chez Vélan

Les syndiqués des usines de Vélan à Saint-Laurent et Granby ont rejeté les dernières offres patronales et ont donné le mandat à leur syndicat respectif d'entreprendre des moyens de pression pour forcer la reprise des négociations. Le litige porte principalement sur les clauses à incidences salariales. L'employeur, qui vient d'ouvrir une troisième usine à Montréal, tente de profiter de

cette négociation pour réduire la portée de la convention collective qui prévoit un mécanisme d'octroi des postes au nouvel emplacement. Vélan est une entreprise de fabrication de valves et robinetterie pour l'industrie lourde qui emploie environ deux cents salariés à ses usines de Saint-Laurent et près d'une centaine à celle de Granby.

L.-S. H.

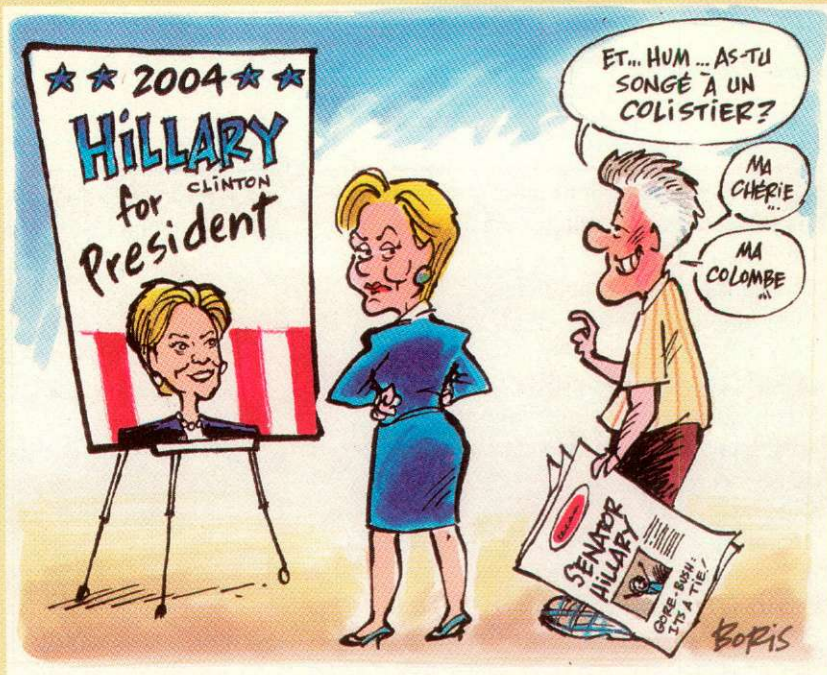


Vote sur l'entente de principe au Maxi de Mont-Joli

C'est oui à 83 pour cent!

Les syndiqué-es du marché d'alimentation Maxi de Mont-Joli ont approuvé à 83 pour cent l'entente de principe conclue à la fin d'octobre qui leur octroie une hausse de salaire de 15 pour cent dès la première année. De plus, ils ont défoncé les seuils des conventions collectives des TUAC-FTQ sur 26 clauses dans les magasins des bannières Loblaw. Le président de la CSN, Marc Laviolette, et le président du Conseil central du Bas-Saint-Laurent, Normand Gagnon, ont partagé la joie des syndiqué-es, lors de la présentation de l'entente en conférence de presse.

Luc L.



C'est par plus de 95 pour cent que les membres des 14 syndicats des marchés d'alimentation du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont voté en faveur de la grève.

Photo : Jeannot Lévesque

Alimentation au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Vote de grève magistral

Près de 700 membres de 14 syndicats des marchés d'alimentation du Saguenay-Lac-Saint-Jean se sont prononcés à plus de 95 pour cent en faveur de moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève générale illimitée, le 6 novembre, à Jonquière. Dans le cadre de leurs négociations, ces syndicats ont ainsi lancé un message très clair à leurs employeurs, avec à leur tête Loblaw qui possède les magasins des bannières Maxi et Provigo. En somme, ce lundi soir, il

ne manquait que les employés qui étaient retenus dans les magasins pour travailler. C'est dire que la détermination de maintenir et d'améliorer leurs conditions de travail est à son paroxysme, face aux demandes de reculs des nouveaux géants de l'alimentation. Comme le disait le président du Conseil central du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CSN), Yves Bol-

duc : « On a accueilli Loblaw comme de la visite, mais il ne faudrait pas qu'il vienne nous dire de quelle couleur on doit peindre la cuisine ! » Paul Thibault, vice-président de la Fédération du commerce a souligné, de son côté, que la lutte contre la précarité d'emploi est un enjeu majeur de cette ronde de négociation.

Luc L.

La CSN sur Internet

<http://www.csn.qc.ca>

LE FRANÇAIS AU TRAVAIL
ÇA S'IMPOSE

1. Dans les expressions suivantes, enlever les traits d'union inutiles.

Quel est le public-cible ?
On négocie des contrats-types.
C'est un projet-pilote.
Il a acheté une moto-neige.
Ce sont des éléments-clés.
Une politique non-interventionniste.
C'est un homme non-violent, non-conformiste et non-fumeur.
Quel ras-le-bol !

Réponse. Ah ! le trait d'union. Quel casse-tête pour plusieurs ! Essayons d'y voir un peu plus clair sans être trop casse-pieds. D'abord, disons qu'en vue de simplifier l'orthographe, on a de plus en plus tendance à supprimer le trait d'union et à souder les éléments d'un mot. C'est ce qui s'est produit avec *motoneige*.

Mais dans des mots qu'on veut apposer à d'autres, la règle varie. Pour les mots *cible*, *type*, *témoin* et *clé*, ils ne se joignent pas par un trait d'union. On dira donc *public cible*, *contrats types*, *éléments clés*. Ils prennent la marque du pluriel quand le mot auquel il est apposé est pluriel. Pour les termes composés avec le mot *pilote*, on a la liberté d'en mettre un ou pas. Donc, on dira *projet(-)pilote* et *groupe(-)pilote*.

Pour les mots commençant par *non*, on met un trait d'union quand le mot qui suit est un substantif (c'est-à-dire un nom), comme *non-fumeur* et *non-conformiste*, et on n'en met pas quand c'est un adjectif, comme dans *non violent* et *non interventionniste*.

Quel ras-le-bol (substantif) ! J'en ai ras le bol (adverbe) ! Ouf !

2. Compléter chacune des phrases suivantes par la préposition qui convient (ainsi que par l'article, au besoin). Vous avez le choix entre à, après, avec, contre, dans, par, pour, sous et sur.

- a) Elle siège _____ plusieurs conseils d'administration.
- b) Il y a un télécopieur _____ l'étage.
- c) Il est en colère _____ moi.
- d) C'est toujours _____ eux qu'on attend.
- e) Il n'est pas responsable _____ cette erreur.

Réponses. a) à ; b) à ; c) contre ; d) pas de préposition ; e) de.

3. Utiliser les termes appropriés

Au cours des semaines qui viennent, en plus des élections, on n'a pas fini d'entendre parler _____

- a) De la température; b) du temps qu'il fera.

Réponse. *Du temps qu'il fera.* Quand on veut parler des changements atmosphériques en un lieu et à un moment donné, c'est le mot *temps* qui convient. *Température* indique seulement le degré de froid ou de chaleur.

Robert Boucher



Bienvenue

Tir au but

À Alma, le restaurant bar Mario Tremblay devra compter, depuis le début novembre, avec un syndicat qui sera affilié à la Fédération du commerce et au Conseil central du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Une requête d'accréditation a, en effet, été déposée pour regrouper les 32 salariés.

Fin de course Harricana

Le patron refusait de reconnaître leur statut de salariés. Le Syndicat des professionnelles en milieu scolaire a donc déposé, en octobre, une demande d'accréditation. La Commission scolaire Harricana n'a qu'à bien se tenir.

Une dégelée pour l'employeur ?

Au Centre Toxico 12-18, à Saint-Célestin, on travaille en toxicomanie auprès des jeunes, notamment en hébergement interne. Ils seront maintenant représentés par le Syndicat provincial des travailleuses et travailleurs J-L 12-18 (CSN). Ils intègrent donc la FSSS-CSN et le Conseil central du Cœur du Québec. La requête a été déposée le 11 octobre.

Différentes sortes de fusions...

Dans l'Estrie, les employé-es de bureau des villes de **Richmond** et de **Lennoxville** ont demandé, avec la CSN, une

nouvelle accréditation syndicale. Les dossiers de l'équité salariale et des droits acquis, et l'insécurité face aux fusions municipales, ont été au cœur des discussions. Les deux groupes seront affiliés à la FEESP-CSN. Dans le premier cas, on passe des Teamsters à la CSN.

À **Fermont**, ce sont les cols bleus de la ville qui ont présenté une requête en accréditation pour joindre la CSN, délaissant les Métallurgistes Unis d'Amérique. Dans cette région du Conseil central du Nord-Est, ce syndicat sera aussi affilié à la FEESP-CSN.

Daniel Legault

Transport en commun

20 000 noms pour désengorger Montréal

La moitié des adultes montréalais ne possèdent pas d'auto et misent sur le transport collectif. C'est ce que Gilles Dubois, du Conseil central du Montréal métropolitain, a rappelé le 30 octobre lors du dépôt d'une pétition de 20 000 noms au ministre de l'Environnement, Paul Bégin,

qui n'a pas voulu se prononcer sur la « légitimité de la demande ». La Coalition pour la défense du transport en commun, dont fait partie le conseil central, demande au gouvernement de rapidement augmenter les budgets du transport collectif, et de ne pas permettre aux municipa-

lités de réduire leur contribution. Il faudrait 200 millions pour revenir aux niveaux d'investissement de 1991. Si rien n'est fait, ajoute Ann Bourget, de la coalition, 300 000 autos s'ajouteront d'ici 2007 à une congestion montréalaise qui coûte déjà 500 millions \$ par année.

D.L.

Nouvel exécutif à la CSN-Construction

La fédération CSN-Construction a tenu son 61^e congrès du 2 au 5 novembre à Gatineau, sur le thème *Solution d'avenir*. Les délégués ont élu Ted McLaren à la présidence de leur fédération, ci-contre entouré du vice-président Claude Legault, du secrétaire général Yves Jacques et du trésorier Serge Langlois, tous trois réélus.

D'ici les trois prochaines années, la fédération aura de gros défis à relever, dont celui de se positionner comme un interlocuteur incontournable lors des négociations. Dans la construction, la CSN-Construction fait face au Conseil conjoint formé de la FTQ et de

l'Inter qui réclament un monopole syndical. La formation professionnelle figure également au nombre des priorités de la fédération.

J.-P. L.





Photo : Clément Allard

Tendances

L'industrie de l'aluminium dans le monde

Lors d'une rencontre des syndicats de l'aluminium de la Fédération de la métallurgie de la CSN, le 27 octobre à Québec, les participants ont pris connaissance d'un document préparé par François Bélanger, du Service de la recherche de la CSN, faisant état des grandes tendances de l'industrie de l'aluminium dans le monde. On y constate une concentration des grosses entreprises, bien sûr, mais aussi l'arrivée de plusieurs nouveaux joueurs, tels la Russie et la Chine, qui viennent changer la donne. Certains pensent que la Chine pourrait même produire au-delà de ses besoins, donc exporter sur les marchés mondiaux comme le fait déjà la Russie depuis dix ans. Il faudra voir à quel point ces nouveaux arrivants sauront garder le contrôle de leur industrie et réussir à la développer. À l'avant-plan, sur la photo, Alain Lampron, président de la fédération, et François Bélanger.

R.B.

Québec 2001

À l'ombre d'Orsainville

La Ligue des droits et libertés, dont la CSN est membre, a dénoncé les propos et l'attitude du ministre Serge Ménard sur ses préparatifs en vue du Sommet des Amériques à Québec en 2001. L'annonce de la mise en disponibilité de la prison d'Orsainville pour détenir les manifestants qui seraient arrêtés ne peut que contribuer à une escalade de la tension. Elle invite le ministre à corriger le tir. Elle



Le 24 octobre, les policiers étaient aussi nombreux que les manifestants qui dénonçaient la réunion du G-20, formé du groupe des 20 États les plus riches du globe.

Photo : Alain Chagnon

lui rappelle que certains tribunaux ont déjà déclaré que « les corps policiers ont un parti pris en faveur de l'ordre aux dépens des libertés publiques ». Pour Arthur Sandborn, du Conseil central du Montréal mé-

tropolitain (CSN), « Québec est en train de bafouer carrément notre droit légitime de manifester. Il est clair que le gouvernement veut effrayer la population à l'idée de se présenter à Québec en avril. »

R.B.

Problème de liquidités chez Expro

450 lettres de mise à pied temporaire !

Expro de Saint-Timothée a fait parvenir à ses 450 employés une lettre de mise à pied temporaire pouvant être effective dès le début de décembre. Cette entreprise éprouve des problèmes de liquidités financières et ne peut ainsi garantir le paiement des salaires au-delà des trois prochaines semaines. Dernièrement, Expro avait entrepris des démarches auprès d'Investissement Québec pour obtenir une aide

financière. Les conditions exigées et reprises dans le projet financier d'Expro concernant la réduction de la masse salariale sont, pour les travailleurs, inacceptables. Pour investir 2,5 millions, Investissement Québec demande des coupes de 4,5 millions dans les conventions collectives et la direction d'Expro se sert de cette demande pour attaquer des pans entiers de la convention collective.

Prises de parole

Le Parlement international des écrivains vient de lancer à Francfort la revue *Autodafé* qui paraîtra grâce à cinq maisons d'édition, dont Denoël en France. Ce sera un point d'échange entre auteurs qui souffrent de l'exil ou de la répression. Le premier numéro a notamment comme collaborateurs Salman Rushdie, le philosophe Fernando Savater et le Prix Nobel de littérature nigérian Soyinka. Bel outil de combat contre toutes les censures !

Le jour même de ce lancement, le 20 octobre, se produisait à Mexico un séisme médiatique. L'équipe du quotidien *Excelsior* réussissait en effet à bouter dehors celui qui avait usurpé le pouvoir il y a 24 ans, avec la complicité du président Luis Echeverría. Regino Díaz Redondo avait dégomme un journaliste prestigieux et intègre, Julio Scherer, lequel s'était mis à dos le gratin du monde des affaires aiguillonné par le président de la brasserie Moctezuma. La publica-

tion « gauchiste » se voyait nier les contrats d'annonces.

Excelsior, que l'on comparait autrefois au journal *Le Monde*, va renaître. Ce virage survient dans un journal fonctionnant sur le mode d'une coopérative ; il n'est pas étranger au sort réservé au président Ernesto Zedillo et à son parti, le PRI, défait aux élections du 2 juillet. Le mois prochain entrera en fonction Vicente Fox Quesada ; le président élu a reconnu que « les médias de communication sont aux prises avec leur propre dynamique et une nécessité d'adaptation, de modernisation et de réforme ». Fox admet la nécessité de modifier les relations entre le pouvoir et la presse. Il était temps !



Syndiqués punis

Aux États-Unis, une étude récente du Conseil national des relations de travail indique que, de 1992 à 1997, des patrons ont congédié ou puni 125 000 travailleurs qui avaient eu l'imprudence de se montrer favorables à la syndicalisation. Un article paru dans le *New York Times* du 24 octobre cite le cas d'une employée de clinique congédiée il y a quatre ans pour avoir voulu former un syndicat ; elle n'est toujours pas réembauchée. Le reportage signale que les obstacles à la syndicalisation expliquent l'appui que les centrales syndicales ont donné au candidat démocrate Al Gore qui s'est engagé à modifier les lois du travail. Mais c'est le candidat du Parti Vert, Ralph Nader, qui est allé le plus loin, proposant que les militants injustement congédiés aient droit à des compensations ainsi qu'au paiement de frais pour conseils juridiques.

Clément Trudel

C'est Noël pour tout le monde !



17^e campagne des paniers de Noël de la CSN

Soutenons la lutte des

460

travailleuses et travailleurs
en conflit durant la période
des Fêtes :

Maxi Loblaw de Mont-Joli

40 membres

En conflit depuis le 17 juin 1999

IGA-Sobey's de Saint-Hyacinthe

46 membres

En conflit depuis le 21 juin 1999

Cargill de Baie-Comeau

42 membres

En conflit depuis le 28 mars 2000

Auberge de la Rive de Sorel

58 membres

En conflit depuis le 7 juillet 2000

Maison d'hébergement pour femmes et enfants violentés de Victoriaville

8 membres

En conflit depuis le 5 août 2000

Métaux SPEC de Châteauguay

18 membres

*En conflit depuis
le 22 septembre 2000*

STCUQ (entretien)

248 membres

*En conflit depuis
le 4 novembre 2000*

Et les camarades
congediés
pour activités
syndicales.

Mode de contribution volontaire

- Syndicat de moins de 100 membres : 50 \$
- 50 \$ additionnels par tranche de 100 membres

Les dons se font par intercaisse à la Caisse d'économie
des travailleuses et des travailleurs, au compte

Solidarité paniers de Noël, transit 81592276, folio 561862.